

L'an deux mille neuf, le seize décembre à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf décembre deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44  
Membres titulaires présents ou représentés:21  
Pouvoirs : 5  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 26

**Présents(es)**

Paul ARNOUX,	Pierre COMBES,	Jean-Jacques MONPEYSSEN,
André AUBERIC,	Pierre DALSTEIN Suppléant,	Patricia MORHET-RICHAUD,
Marcel BARGARD,	Claude DAUMAS Suppléant,	Hervé RASCLARD,
Sébastien BERNARD Suppléant,	Michèle EYBALIN,	Francis RIEU Suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,	Dominique GUEYTTE,	Nicolas ROSIN,
Marc BONNARD,	Laurent HARO Suppléant,	Michel TACHE,
Daniel CHARRASSE Suppléant,	Bruno LAGIER,	Catherine VESPIER

**Pouvoirs**

Christian BARTHEYE à Jean-Marie BERTRAND, Jean BESSON à Michèle EYBALIN, Olivier CADIER à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Claire CHASTAN à Bruno LAGIER, Thierry CORNILLET à Catherine VESPIER

**Excusés(es)**

Pierre-Yves BOCHATON, Pierre ETIENNE, Christine NIVOU, Jean-Louis PELLOUX, Anne-Marie REME-PIC, Jean-Louis REY, Albert ROSSET, Eliane TERRAS.

\*\*\*\*\*

**Objet : Action « Les Ambassadeurs »**

En 2009, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a mené une action en direction des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du territoire, concernés par le projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales et des villes-portes. Elle a permis de sensibiliser certains ALSH à la question de l'environnement et au projet de Pnr. Afin de prolonger cette action, tout en proposant un cadre plus fédératif, l'organisation d'un « rallye » pédestre, commun à plusieurs centres de loisirs, qui se conclurait par un moment de restitution collective, ouvert au plus grand nombre, est apparue particulièrement pertinente et novatrice.

Cette action se déroulera, pendant quatre journées, entre le mardi 13 avril et le vendredi 16 avril 2010. Cinq groupes de 12 jeunes au maximum, âgés de 10 à 13 ans, en provenance de plusieurs ALSH (centres de loisirs) des Baronnies Provençales et des villes-portes, parcourront, à pied, le territoire des Baronnies Provençales. Ils devront découvrir divers aspects des patrimoines naturels et culturels des Baronnies Provençales, à partir d'un jeu de pistes et de rencontres organisées avec des intervenants ou des habitants des secteurs traversés. Chaque itinéraire traversera plusieurs cantons des Baronnies Provençales et une partie importante du territoire du projet de Pnr sera concernée par cette action.

Après deux journées de randonnées (15 km par jour au maximum), ils se retrouveront le 15 avril dans l'après-midi à Buis-les-Baronnies pour un moment d'échange et de rencontre qui aboutira, le lendemain, à une restitution publique. Une exposition, destinée à restituer les apports de cette action, sera conçue à l'issue de ce séjour et elle sera diffusée auprès des Accueils de Loisirs du territoire.

Cette action répondra au cadre réglementaire exigé pour les accueils de mineurs et qui requièrent un accompagnement spécifique (animateurs des Accueils de Loisirs, accompagnateurs en moyenne montagne, homologation des hébergements). Le SMBP confiera la maîtrise d'œuvre de cette action à l'association Pren-lo d'aise qui assurera, sous la conduite du SMBP et du groupe de travail « éducation à l'environnement et au territoire », sa mise en place concrète. Son rôle, ses missions, ainsi que les modalités financières seront précisées dans une convention signée entre Pren-lo d'Aise et le SMBP.

Cette action aura le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES GLOBALES (5 groupes)		RECETTES	
		Subventions	
<b>Salaires</b>	9 250 €	PACA	4 000 €
<b>Frais</b>	1 250 €	Pays UAP	2 000 €
<b>Alimentation</b>	1 925 €	DDJS 26	1 000 €
<b>Hébergement</b>	2 725 €	DDJS 05	1 000 €
<b>Matériel, document de valorisation</b>	1 300 €	<b>Autofinancement</b>	
<b>Administratif</b>	250 €	SMBP	2 000 €
		Centres + familles	4 700 €
		animateurs (mise à disposition)	800 €
		SMBP valorisation temps de travail	800 €
		Pren-lo d'aise	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 700 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 700 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Pays « Une Autre Provence », des Directions Jeunesse et Sports des Hautes-Alpes et de la Drôme, et de réaliser ce projet et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD